Délibération n°2026-52

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260930-2026_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du mercredi 30 septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à 20 h 00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ-SUR-ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Luc Charpentier, Bruno Folliet, Sophie Fortunati, Mathilde Joulain, Océane Lanoe, Yann Lechavalier, Aurélie Tual, Régine Valy, Jonathan Humo, Morgane Le Dantec, Cathy Lozachmeur

Absents excusés : Emilie Housseau (pouvoir à Cathy Lozachmeur), Aurore Legrain

Secrétaire de séance : Géraldine Seguin

Délibération n°2026-52 : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe

Un agent, actuellement en poste comme adjoint administratif, a réussi l'examen professionnel donnant accès au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe.

Au regard des lignes directrices de gestion de la collectivité, adoptées par délibération du 15 avril 2024, et sous réserve du respect des conditions statutaires applicables à l'avancement de grade, il est proposé de permettre cette évolution professionnelle.

Le Conseil municipal est compétent pour créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux et, en conséquence, modifier le tableau des effectifs.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **De créer, à compter du 1er octobre 2026, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet ;**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 30 septembre 2026
Le Maire, Bertrand Bonenfant

MAIRIE DE CHASNE SUR ILLET 35250